



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal En exercice : 35 Présents : 32 Conseillers excusés et représentés : 3

L'an 2026, le vendredi 3 avril 2026, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le samedi 28 mars 2026, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. Stéphane MAZARS, Maire de Rodez.

Conseillers présents (32)

Mesdames AUGUY-PERIE Nathalie, BONVALET-YOUNES Sarah, BULTEL-HERMENT Monique, CAYLA Florence, CHAPELLE Pascale, DROMER Eugénie, FERNANDEZ Edwige, GUY Carine, LUCAS Sophie, MIQUEL Elodie, MISTRETTA Carole, PEYROUTY Elodie, RENIER Laura, ROUMEGOUS Virginie, SOUCHARD Karine, VALADIER Agnès, VIDAL Sarah.

Messieurs AUSTRUY Fabien, BESSIERE Pierre, CABROLIER Kévin, CORTESE Franck, DESTREBECQ Clovis, FILOE Ewan, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIRAUD Emmanuel, MAZARS Stéphane, MONTEILLET Florian, NICOLAS Olivier, RAMONDENC Brice, RAYNAL Fabrice, TEYSSÉDRE Christian

Conseillers excusés et représentés (3) :

COSSON Jean-Michel	a donné procuration à	MIQUEL Elodie
SMIRNOFF Pierre	a donné procuration à	MAZARS Stéphane
VEZY Camille	a donné procuration à	VIDAL Sarah

Secrétaire de séance : FILOE Ewan

DELIBERATION N°2026-020 – COMMISSION CONSULTATIVE DES HALLES DE RODEZ - Désignation des représentants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2023-056 du Conseil municipal du 23 mai 2023 ;

Vu la délibération n°2025-048 du Conseil municipal du 23 juin 2023 portant création d'un règlement des Halles,

Vu la délibération n°2025-049 du Conseil municipal du 23 juin 2023 portant Evolution de la Commission Consultative de Sélection des Artisans et Commerçants des Halles en Commission Consultative des Halles de Rodez,

Considérant ce qui suit :

Par sa délibération n°2023-056 de la séance du 23 mai 2023, le Conseil Municipal a procédé à la création d'une Commission de Sélection des Artisans et Commerçants des Halles de Rodez.

Cette Commission Consultative, composée d'élus municipaux, de représentants des commerçants ainsi que de représentants des chambres consulaires, avait pour objectif de procéder à la première sélection des étaliers des Halles puis d'être consultée sur tous les sujets concernant le fonctionnement des Halles depuis son ouverture à l'automne 2025.

L'ouverture de ce nouvel équipement a eu lieu l'automne 2025.

Cette commission comprend 14 membres : 8 élus de la Ville de Rodez, 2 représentants des commerçants des Halles de Rodez, 1 représentant de l'association des commerçants « Cassiopée », 1 représentant de la CCI, 1 représentant de la Chambre d'Agriculture et 1 représentant de la Chambre des Métiers.

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2026
Délibération N°2026-020

Le Conseil municipal à l'unanimité, par 33 voix pour, 2 abstentions (BONVALET-YOUNES Sarah, MONTEILLET Florian) :

- désigne les 8 élus qui siégeront à cette commission : 7 de la liste « Rodez pour la vie, en partage ! » (GUY Carine, CABROLIER Kévin, ROUMEGOUS Virginie, VIDAL Sarah, RAYNAL Fabrice, MIQUEL Elodie, FERNANDEZ Edwige) et 1 de la liste « Tous Ruthénois » (CORTESE Franck) ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Signé : Ewan FILOE
Acte dématérialisé

Le Maire
Signé : Stéphane MAZARS
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le 16 avril 2026
Transmise en Préfecture le 16 avril 2026

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260403-DEL2026020-DE
Reçu le 16/04/2026